

REFORME DE LA GRILLE DES CATEGORIES B

LA MISE EN ŒUVRE AU M.E.E.D.D.M.

Eric WOERTH par note adressée au ministre d'Etat Jean-Louis BORLOO, et à l'ensemble des ministres et secrétaires d'Etat, le 3 avril 2009 annonçait « *un nouvel élan donné à la politique de fusion des corps et de réduction du nombre de statuts particuliers* ».

Chaque ministère devait adresser pour la fin mai à la Direction Générale de l'Administration de la Fonction Publique (D.G.A.F.P.) ses propositions de fusions.

Ainsi il est mis un coup d'accélérateur aux fusions de corps et de cadres d'emplois. 305 corps ont été supprimés entre 2005 et 2010 dans la Fonction Publique, 80% concernaient les catégories C.

Il reste aujourd'hui 140 corps, dont 124 comptent moins de 150 agents.

Aujourd'hui, il ne s'agit plus de supprimer des corps à faibles effectifs ou d'agents sur des fonctions similaires.

Les intentions vont beaucoup plus loin car **il s'agit de faciliter le vaste plan social engagé dans la Fonction Publique qui doit conduire à la suppression de dizaine de milliers d'emplois.**

La rénovation de la grille de la catégorie B est l'opportunité pour réaliser **un chantage à la fusion**, car comme l'indique Eric WOERTH dans son courrier : « *la transposition des mesures de revalorisation sera conditionnée par la réalisation des opérations de fusion qui, au regard des missions et fonctions exercées par les membres des corps concernés, pourront sembler opportun.* »

Sur cette question, la concertation s'est engagée au M.E.E.D.D.M. avec les organisations syndicales, à travers deux réunions le 23 avril et le 5 mai.

A l'issue de celles-ci le ministre d'Etat a transmis le 22 mai un courrier de propositions de fusions pour validation.

Il est resté à ce jour sans réponse de la D.G.A.F.P..

Pour ce qui concerne la catégorie B, au M.E.E.D.D.M. contrairement à ce dont il était question un temps, les projets de fusions vont bien au-delà des seuls corps de contrôleurs des T.P.E. et des T.S.E..

Le chantier serait interministériel si comme le demande le M.E.E.D.D.M., les techniciens supérieurs du M.A.P. (Ministère de l'Agriculture et de la Pêche) devaient être concernés.

Le M.E.E.D.D.M. le 23 avril 2009, a communiqué aux organisations syndicales son calendrier pour l'étude et la création d'une « filière unifiée des personnels B techniques » du M.E.E.D.D.M. :

- Etape 1 : constat de l'évolution des métiers techniques au M.E.E.D.D.M., fin septembre 2009,

- Etape 2 : étude de faisabilité de l'unification d'une filière B technique, fin décembre 2009,
- Etape 3 : préparation de la mise en œuvre et mise en œuvre, 2010-2011

Ces fusions de corps de la catégorie B, si elles interviennent, auront des conséquences sur les corps de la catégorie C, dommageables sur ces personnels et sur les missions de Service Public. Pour ce qui concerne le corps des Contrôleurs des T.P.E. et le projet (annoncé le 5 mai) de suppression de la filière « exploitation », le SNPTRI-CGT s'est adressé au ministre du M.E.E.D.D.M.

Pour faire écho à la position exprimée par la fédération CGT de l'Équipement.

Ce qui se fera au M.E.E.D.D.M. aura inévitablement des incidences, y compris sur l'avenir des agents de la filière « exploitation » transférés dans les collectivités territoriales.

Nous sommes tous concernés de la même manière.

CE QUE L'ON VOUS CACHE !

LE SNPTRI-CGT VOUS LE DIT !

Il n'est pas dans nos habitudes d'utiliser la langue de bois, nous avons décidé de ne rien cacher, y compris des divergences internes à la CGT qu'il y a pu y avoir.

Comme nous l'avions indiqué dans notre journal l'Échangeur n°46, le M.E.E.D.D.M. voulait anticiper la mise en œuvre de cette mauvaise réforme de la catégorie B en engageant des négociations avec les organisations syndicales représentatives dans le corps des T.S.E. (l'UNSA est majoritaire) pour cette réforme de la catégorie B avec fusion du corps des contrôleurs des T.P.E. et des T.S.E..

L'ordre du jour de la réunion du 15 décembre 2008 au M.E.E.D.D.M., était sans ambiguïté, il s'agissait bien de cela.

Les organisations représentatives du corps des Contrôleurs des T.P.E. (tous syndicats confondus) n'étaient pas invitées.

Le SNPTRI-CGT s'y était imposé pour protester. Nous ne pouvions pas laisser décider du sort des contrôleurs en catimini et en l'absence de leurs représentants.

La Fédération CGT de l'Équipement est intervenue auprès du ministère pour qu'il soit mis un terme à cette méthode qui ne pouvait que diviser les syndicats mais aussi les personnels.

Il nous apparaissait également prématuré d'engager de telles discussions car les pseudo-négociations Fonction Publique sur le Nouvel Espace Statutaire n'étaient pas abouties.

Les discussions le 15 décembre 2008 s'articulaient autour d'un schéma de reclassement des 3 grades du corps actuel des T.S.E. sur les 2 derniers grades du nouveau B, et pour les contrôleurs des T.P.E. les 3 grades actuels se retrouvaient uniquement dans les deux premiers grades du nouveau B (comme pour le « B type »).

Depuis, les choses ont évoluées, le reclassement du « B type » ne s'effectuerait plus sur les deux premiers grades, mais sur les trois grades du nouveau B, à grade égal.

Nous ne savons pas aujourd'hui dans quelles conditions sera reclassé le corps des Contrôleurs des T.P.E. puisqu'il n'est pas sur la grille indiciaire du « B type ».

Mais quoi qu'il en soit, nous devons imposer des conditions de reclassement dans le Nouvel Espace Statutaire valorisantes pour le corps des Contrôleurs.

L'argument essentiel aujourd'hui de l'administration du M.E.E.D.D.M. pour justifier la disparition du corps des contrôleurs des T.P.E. est la similitude des fonctions exercées avec les T.S.E., notamment en D.D.E./D.D.E.A.

Alors comment justifier le reclassement dans les conditions prévues ?.

Quel déroulement de carrière pour les Contrôleurs des T.P.E. ?.

Pour ceux reclassés au 1^{er} grade comment pourront-ils accéder au 2^{ème} grade ?.

Cela risque d'être encore plus difficile qu'aujourd'hui car avec le recrutement externe les possibilités seront restreintes.

Et pour l'accès au 3^{ème} grade le Contrôleur reclassé au 2^{ème} grade sera en concurrence avec les ex-T.S.E. qui squattent les 2 derniers grades et les recrutés par concours externe arrivés directement au 2^{ème} grade.

Alors dans ces conditions quelle possibilité pour un ex-Contrôleur principal d'accéder au 3^{ème} grade ????

Les discriminations, ça suffit !

La CGT dit non à la fusion.

*Pas la vérité F.O.
mais la vérité VRAIE*

Le SNPTRI-CGT attentif à la défense de l'intérêt des personnels mais en premier lieu à celui de la filière « exploitation » (son champ de syndicalisation) a provoqué le débat au sein de la Fédération CGT de l'Équipement sur la fusion des corps.

Le débat n'est pas clos et une série de réunions aura lieu dont la première est prévue le 22 septembre 2009.

Ainsi, si effectivement le SNPTAS-CGT au cours d'une réunion au ministère le 23 avril s'est prononcé pour la fusion des corps, notamment celui des contrôleurs des T.P.E. avec celui des T.S.E.. Le 5 mai le discours était différent, la CGT parlait à l'unisson pour s'opposer à la fusion des corps.

Nous ne pouvons pas jouer les uns contre les autres.

Si la position de l'UNSA et de la CFDT est claire, favorable aux fusions, par contre la position de F.O. l'est beaucoup moins. Elle est avant tout stratégique, passant ainsi au second plan l'intérêt des Contrôleurs des T.P.E..

En effet, le responsable des Contrôleurs des T.P.E. de ce syndicat dit ouvertement être favorable à la fusion dans certaines réunions sur le cadrage DIR (en l'absence de contrôleurs F.O.) et se fait beaucoup plus discret sur le sujet et très évasif dans d'autres circonstances, notamment en C.A.P. centrale des contrôleurs.

Pourquoi le dernier journal de F.O. « l'Objectif » ne donne-t-il pas, comme le fait le SNPTRI-CGT toute l'information en sa possession ?.

On peut dès lors s'interroger, **le SNPTRI-CGT aurait-il raison et la fusion des corps pas si favorable que cela pour le corps des Contrôleurs des T.P.E. ?.**

Au-delà du risque réel de mise en danger des missions de service public, pour les personnels, elles vont générer un grave traumatisme pour beaucoup.

En effet, dans la foulée de la mise en œuvre des fusions avec l'intégration dans le Nouvel Espace Statutaire les questions de gestion statutaire et de régimes indemnitaires vont être mis à plat.

Sachant que toutes ces réformes vont se faire à coût constant (*annonce du D.R.H. du M.E.E.D.D.M. le 5 mai 2009*) il faudra bien reprendre d'un côté ce qui a été donné de l'autre. **La vigilance sera de mise.**

Le SNPTRI-CGT vous tiendra régulièrement informés et si nécessaire soyez prêts à agir. Sans attendre, dans un premier temps par la pétition que vous trouverez en dernière page de cet Echangeur.

MOBILISONS - NOUS SANS ATTENDRE.
NE SOYONS PAS LES DINDONS D'UNE MAUVAISE FARCE.

Un moyen d'agir efficace, l'adhésion au SNPTRI-CGT.